

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2017 – 20h00

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, CALVEZ Gilles, COTTE Cyril, GODEAU Christian, LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Représentés :

Absents : GRABIAS Franck

Secrétaire : LIEVEAUX Jean-Paul

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 20h00.

LES DELIBERATIONS :

2017-31 : Autorisation de demandes de subvention auprès du Département, de l'ONF et de la Région pour l'installation de toilettes sèches à l'Odysée Verte

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a voté pour la poursuite de l'activité de l'Odysée Verte lors du conseil municipal du 28 février 2017 et a voté les nouveaux tarifs lors du conseil municipal du 27 mars 2017.

Dans le cadre du budget prévisionnel 2017 du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES, voté le 27 mars, il est prévu la construction de toilettes sèches adaptées au site.

La commune peut dans ce cadre demander des subventions au Département de l'Isère, à la Région Rhône Alpes et à l'Office Nationale des Forêts. C'est l'objet de la présente délibération.

Mr PECOUL Michel explique les Raisons des demandes de subventions pour les toilettes sèches de l'Odysée verte. Le coût des travaux est de 16000 euros TTC. La Région, le Département et l'ONF sont sollicités. Les travaux ne commenceront qu'après obtention des subventions.

Vu la délibération 2017-10 du 28 février 2017 actant la poursuite de l'activité Odysée Verte,

Vu le vote du budget prévisionnel 2017 du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** les demandes de subvention auprès du Département, de la Région et de l'ONF :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à formuler les demandes de subventions auprès des différents financeurs et à signer les conventions relatives à ces subventions

Vote : Pour 9

Contre 0

Abstentions 1 (Mr Calvez)

2017-32 : Détermination des dates d'ouverture et de fermeture de la station ainsi que les tarifs pour la saison 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit déterminer, sur proposition du conseil d'exploitation des remontées mécaniques, les dates d'ouverture et de fermeture de la station ainsi que les tarifs pour la saison 2017-2018.

Mr Routaboul présente les différents tarifs pour la saison 2017 – 2018. Une augmentation de 3% hors saison et de 5% en période de vacances scolaires, week-end et jours fériés afin de compenser l'augmentation des charges.

Mme Nouen demande si nous avons une idée des tarifs pratiqués dans des stations de notre niveau.

Mr Routaboul répond que nous sommes dans les fourchettes de Lans en Vercors.

Mr Calvez demande ce que sera notre stratégie avec le médecin station en fermant le 18 mars, compte tenu que le 11 mars se terminent les vacances scolaires et que le médecin a pour habitude de finir à la fin des vacances scolaires d'hiver, comme cette saison 2016 2017 également.

Mr Rougale répond qu'il n'y a pas encore eu de concertation avec le docteur Blanchin.

Mme Nouen demande si, sans médecin, on peut se retourner vers les pompiers ?

Mr Routaboul répond que c'est le 15 qui gère.

Mr Calvez pose le problème de la carence d'ambulance signalée par son courriel à Monsieur le Maire et des risques inhérents, notamment le refus d'engagement d'une ambulance privée ou d'un véhicule du SDIS gérée par le centre 15 ou 18 pour palier à cette carence, compte tenu que l'organisation du transport sanitaire depuis le poste de secours à une structure médicale adaptée est une responsabilité du Maire. Monsieur Calvez explique que l'offre commerciale validée par le vote des tarifs et les dates d'ouvertures et fermeture engage aussi la notion de qualité de prestation quant à l'organisation totale de l'évacuation des accidentés du domaine skiable.

Mr Martin ajoute qu'à sa connaissance le SDIS n'a pas dans ces prérogatives, d'obligation de palier aux carences de transport sanitaire des accidentés sur domaine skiable.

Mr Routaboul précise qu'une démarche de conventionnement a été entreprise pour que les pompiers locaux assurent les transports sanitaires des accidentés sur le domaine skiable en contre partie du versement des frais habituellement perçus par l'ambulance privée. Cette démarche a reçu un refus du SDIS.

Mr Rougale précise que les conseillers peuvent chercher des solutions.

Mr Liéveaux répond que Mr Calvez en a déjà proposé en prévoyant une ligne budgétaire au budget et de contacter le service de sécurité civile de la préfecture et de se renseigner afin de savoir s'il existe des moyens de financements.

Mr Rougale répond que la démarche est prévue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel 2017 des remontées mécaniques

Vu la proposition établie par le conseil d'exploitation de la régie municipale des remontées mécaniques,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- **DE DIRE QUE la station ouvrira le 23/12/2017 (avec ouverture possible week end 16/17 décembre)**
- **DE DIRE QUE la station fermera le 18/03/2018**
- **D'ADOPTER les tarifs suivant**

	SEMAINE HORS VACANCES SCOLAIRES		WEEK-END, JOURS FERIES VACANCES SCOLAIRES	
	NORMAL	REDUIT (1)	NORMAL	REDUIT (1)
FORFAIT				
journée (de 2 à 5 jours)	16,30 €	14,20 €	20,00 €	17,80 €
6 jours	76,20 €	67,00 €	106,60 €	90,00 €
A partir du 7ème jour	14,00 €	12,20 €	17,00 €	15,00 €
Matin (jusqu'à 13h00)	14,40 €	12,20 €	17,00 €	15,00 €
Après-Midi**	14,40 €	12,20 €	17,00 €	15,00 €
Journée Pras/Bessarts Tapis (2)	10,50 €		12,80 €	
Journée partenaire (3) + groupe 20 pers	14,40 €	14,20 €	18,30 €	15,30 €
Pass Tribu 1 journée (4)	58,70€ (enf sup 13,05)		73,50€ (enf sup 16,75)	
Pass Tribu 2 jours (4)	133,00€ (enf sup 26,50)			
Pass Tribu 6 jours (4)	269,90 € (enf sup 58,75)		362,30 € (enf sup 74,55)	
Piétons	6,60 €			
Saison adulte	264,60 €			
Saison réduit (1)	209,90 €			
Moins de 5 ans et plus de 76 ans	Gratuit (justificatif obligatoire)			
(**) = délivré à partir de 12h00 utilisable à 12h30 ou délivré à partir de 12h30 utilisable à 13h			Forfait saison promotionnel	
(1) = forfait moins de 18 ans, + 70 ans*, étudiant moins de 25 ans* (*sur présentation justificatif)			Adulte (6) 173,00 €	
(2) = téléskis Bessarts /Pras et Tapis ski			Moins 18 ans (5) 132,00 €	
(3) = partenaire : Alice, Cézam, TTI, CHU..... sur présentation de la carte			Uniquement du 30/10/17 au 30/11/17	
(4) = 4 personnes (2 adultes + 2 enfants - 18 ans)				
(5) = Tarif Ski Club, valable uniquement dans la période vente promo du 30/10 au 30/11 avec dossiers complet (photo-paiement)			Forfait saison promotionnel UNIQUEMENT WEB	
(6) = tarif ESF			Adulte 157,00 €	
Forfait scolaire journée			Moins 18 ans 121,00 €	
Forfait scolaire 1/2 journée			Uniquement en ligne du 11/09/17 au 19/10/2017	
TO basse saison 6 jours : 67,00 € (adulte et jeune)			Tapis 1/2 journée 4,80 €	
TO haute saison 6 jours : 90 € (adulte et jeune)			Tapis journée 8,00 €	
TARIF ENFANT MOINS DE 14 ANS COM COM TRIEVES (présentation justificatif age et domicile obligatoire)			Tubbing 2h + bouée 7,70 €	
saison 132,00 €			Tubbing 4h + bouée 11,10 €	
journée hors vacances scolaires 10,50 €			Tubbing Journée+ bouée 15,80 €	
journée week end et vacances scolaires Isère 12,80 €				

Vote Pour 8 Contre 0 Abstention 2 (Mr Calvez, Mr Liéveaux)

2017-33 : Echange de terrain entre la commune et ZANARDI-GIRARD Bruno et François

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du système d'assainissement de la commune, notamment la réfection de la station de traitement des eaux usées et l'installation de bassins de roseau, nécessite que la commune acquière de nouvelles parcelles.

M. VALLIER indique que la commune est actuellement propriétaire des parcelles AH 42, AH 43, B 1011. Il est nécessaire d'acquérir la parcelle B 1009 (1582 m²) ainsi qu'une partie de la parcelle B 1008 (223 m²) et une partie de la parcelle B 1010 (39 m²), ces parcelles appartenant en indivision à ZANARDI-GIRARD Bruno et ZANARDI-GIRARD François. Il est proposé de procéder aux échanges suivants :

COMMUNE		ZANARDI	
N° Parcelle	Superficie m ²	N° Parcelle	Superficie m ²
AH0035	300	B01009	1582
B00012	1340	B01008	223
E00706	1260	B01010	39
F00035	15880	A00136	750
		F00456	110
		A00737	950

		A00745	290
		Y00001	5850
		F00183	8740
Surface totale	18780	Surface totale	18534

Par une promesse d'échange en date du 4 avril 2017, annexée aux présentes, Monsieur ZANARDI-GIRARD François et Monsieur ZANARDI-GIRARD Bruno ont accepté d'échanger les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus.

L'échange a lieu sans soulte.

Les parcelles communales échangées faisant partie du domaine privé communal, n'ont pas à faire l'objet d'un déclassement.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DE VALIDER l'échange des parcelles conformément au tableau ci-dessus**
- **DE DIRE QUE les frais de bornages et les frais notariés sont à la charge de la commune**
- **DE DIRE QUE l'échange a lieu sans soulte**
- **D'AUTORISER le MAIRE à signer tous les actes nécessaires chez maître GAUTHIER-CORMONS**

Vote 10 pour 0 contre 0 abstentions

Points d'info :

- Campagne électrification rurale du SEDI. M. ROUGALE informe le conseil des demandes du SEDI
- Mr Calvez - délégué SEDI -explique que la Borne IRVE de recharge de voitures et vélos électriques sera probablement inaugurée fin juin 2017. Monsieur Calvez donnera les réponses aux élus sur la puissance de charge et la prise en compte du marquage au sol dans le projet financé.
- Terrain pour nouvelle caserne : M. Martin présente le projet d'achat d'un terrain pour la nouvelle caserne pompiers pour un montant entre des 9000 et 10000 euros. Le SDIS s'engage à la construction de la caserne à hauteur de 900 000 Euros.
- M. ROUGALE indique l'agence de l'eau a octroyé une subvention de 614 201 € pour la réhabilitation du système d'assainissement et qu'il reste à résoudre le problème de trésorerie d'avance de TVA d'un montant de 600 000 €, ainsi que l'obtention du devis final de la STEP sur la capacité de 2500 équivalent habitants.
- M. ROUGALE demande aux conseillers d'avertir le secrétaire de Mairie des questions qu'ils désirent aborder aux conseils suivants afin qu'elles figurent sur la note de synthèse.
- Le prochain conseil aura lieu le lundi 22 Mai.

Le conseil est clos à 21h05

**Le secrétaire de séance
Jean-Paul LIEVEAUX**



**Le Maire
Alain ROUGALE**

